

Les commissions des assureurs s'envolent

Suisse En 2016, les caisses maladie ont versé plus de 500 millions de francs en commissions. La pratique influence les dépenses administratives dans les assurances de base.



Les commissions dans les caisses-maladie ont dépassé le demi-milliard en 2016.

Image: Keystone

Par Pascal Schmuck

Zurich

Mis à jour à 11h39

Commentaires **1**

Partager **0**

Mail **0**

Tweet

Signaler une erreur

Les commissions pour conclusions de polices d'assurances flambent dans les caisses maladies. Cette pratique sert à rémunérer les courtiers. Problèmes: ces commissions influencent les dépenses administratives des assureurs, **comme l'a calculé le service de comparaison Moneyland.**

Sur la base des données de l'Office fédéral de la statistique et de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma), il en ressort qu'en 2016, les caisses maladie ont payé plus de 500 millions de francs en commissions, dont 480 millions rien que pour les assurances complémentaires. Ce montant représente près d'un quart des dépenses administratives dans ce secteur.

Des super-commissions nocives

Selon les chiffres de la Finma, qui contrôlent les principaux groupes de la branche, Helsana s'est montrée la plus généreuse avec 106 millions de francs en commissions. Chez Assura, près de la moitié des coûts administratifs relève des rémunérations pour conclusion de polices, a souligné Moneyland.

«Les caisses maladie inscrivent souvent pour des assurances complémentaires des commissions qui dépassent allégrement les 1000 francs par police conclue», a expliqué Benjamin Manz, directeur chez Moneyland. Une pratique qu'il désapprouve. «Elle représente une mauvaise incitation et peut déboucher sur des excès.»

Aux consommateurs d'agir

Dans l'assurance de base, les commissions ont représenté 33 millions de francs, soit 2,4% des coûts administratifs d'un total de 1,4 milliard. Un sujet des plus sensibles dans le milieu, **comme l'a expliqué à 20 Minuten** Sara Stalder, directrice de la fédération alémanique de défense des consommateurs. SKS. «Ces commissions se répercutent directement sur les primes de l'assurance de base.»

A ses yeux, chaque franc de commission pour la conclusion d'une assurance de base est exagéré. La pratique dans la branche veut qu'un montant de 50 francs soit versé à cette occasion mais certaines caisses maladie peuvent aller jusqu'à 1000 francs et plus encore.

Et de lancer un appel aux consommateurs. «Ils ne doivent dans ce cas que regarder les prix», puisque les prestations sont de toutes façons les mêmes. Mais de nombreux courtiers ou agents profitent de la conclusion d'une assurance de base pour essayer de placer des services complémentaires. Avec à la clé des commissions juteuses.

Un assuré coûte 163 francs en moyenne

Pour Stefan Felder, économiste de la santé à l'Université de Bâle, ces commissions sont un mal nécessaire. «Elles font partie de la concurrence intense entre les caisses maladie» mais il estime que leur montant va reculer dès que les risques seront affinés dès 2020.

Les assureurs prennent également grand soin à garder le contrôle de leurs charges administratives, les maintenant en règle générale à 5% des coûts totaux. Selon Moneyland, les coûts administratifs par assuré se montaient à 163 francs en 2016 dans l'assurance de base contre 153 francs en 2012. (nxp)

Créé: 02.11.2017, 11h39

Votre avis